



CONSEIL MUNICIPAL DE LEDEUX
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 23/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, à 18h15, le Conseil municipal de la commune de Ledeux s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, Bernard AURISSET, affichée le 18 juin 2025 et transmise par voie électronique le 18 juin 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. AURISSET Bernard, Mme HIRSCHINGER Sandrine, Mme PIE Katherine, M. JOUSSAUME Patrick, M. LLORET Henri, M. BERGERAS Christian, M. GARAT Bernard, Mme GIRARD Evelyne

Absents : M. IRALDE Jean-Marc, Mme MOLUS Nicole, Mme TRIGAULT Céline, M. LAVERGNE Marvin, Mme CANDEVAN Christine, Mme PUYO-GUERIN Elodie

Secrétaire de séance : M. LLORET Henri

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Conventonnement de mutuelle communale avec Mutami
- Ateliers jeunes
- Validation Avant-Projet Définitif pour la rénovation des 12 logements communaux
- Adoption du plan de financement pour la rénovation des 12 logements communaux

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2025, à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 28 CONVENTIONNEMENT DE MUTUELLE COMMUNALE AVEC MUTAMI

Afin de promouvoir un plus grand accès aux soins et dans le cadre d'actions de prévention liées au bien-être et à la santé sur l'ensemble du territoire, la commune propose de conventionner avec la mutuelle MUTAMI.

Dans une démarche sociale, solidaire, bienveillante et responsable et afin de permettre à un plus grand nombre et notamment aux personnes renonçant aux soins, la mutuelle propose un contrat collectif de frais de santé à adhésion facultative souscrit par l'association « promouvoir l'accès à la santé et aux soins (PASS) » au profit des membres et administrés de la commune partenaire.

Cette association a pour but de promouvoir le développement de la protection sociale complémentaire auprès du grand public, des acteurs économiques et des autorités compétentes en intervenant essentiellement auprès des administrés des collectivités locales.

Dans le cadre de ce partenariat, la commune a un rôle de facilitateur en soutenant l'action de la mutuelle et de relais de l'information auprès de ses administrés.

Aucune participation financière n'est demandée.

La durée du partenariat est fixée à 3 ans à compter de cette date sauf dénonciation par l'une des parties, et renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le partenariat avec la mutuelle MUTAMI,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

VOTE : 8

2. DÉLIBÉRATION N° 2025 -- 29 ATELIERS JEUNES

Le Maire propose au Conseil municipal, de renouveler l'adhésion au dispositif des ateliers jeunes mis en œuvre par le centre social La Haüt, à Oloron Sainte Marie. Ce dispositif permet à des jeunes entre 14 et 17 ans, moyennant une bourse de 75 €, de réaliser de menus travaux utiles aux communes, pendant une semaine durant les vacances scolaires. Les adolescents travaillent par groupe de 5 et sont encadrés par un animateur. Le coût total pour la commune est de 725 €. La collectivité souhaite se positionner sur le mois de juillet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler son adhésion au dispositif des ateliers jeunes mise en œuvre par le centre social La Haüt,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

VOTE : 8

3. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 30 VALIDATION AVANT-PROJET DÉFINITIF POUR LA RÉNOVATION DES 12 LOGEMENTS COMMUNAUX

La commune poursuit son projet de rénovation énergétique des 12 logements communaux. Désormais il convient de présenter ce projet au stade de l'avant-projet définitif (APD) établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale.

L'APD :

- détermine les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- arrête en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
- définit les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
- établit l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots ;
- permet au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme.

Le coût total prévisionnel H.T. de l'opération est fixé à 951.843.52 €.

Le Conseil municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier d'avant-projet définitif concernant le projet de rénovation énergétique de 12 logements communaux.

VOTE : 8

4. DÉLIBÉRATION N° 2025 – 31 ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION DES 12 LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2025 sollicitant le maximum de subventions possibles pour le projet de rénovation de 12 logements communaux situés rue de la chénaie et rue de la Marque.

Le Maire précise le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	852 800.00	938 080.00	Etat	220 385.00
Maîtrise d'œuvre	58 000.00	58 000.00	Région	157 040.00
Frais de contrôle	12 725.70	15 270.84	Département	219 925.00
Domage ouvrage	28 317.82	28 317.82	Autres(CEE)	5 507.26
			Autofinancement (dont emprunt)	436 811.40
Total	951 843.52	1 039 668.66	Total	1 039 668.66

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 951 843.52 € H.T. et 1 039 668.66 € T.T.C.

Le Maire précise qu'une partie de l'autofinancement sera assuré à travers la souscription d'un emprunt, et fera l'objet d'une délibération distincte une fois les organismes bancaires sollicités.

De même, le Maire indique qu'une convention Palulos sera signée avec l'Etat et fera également l'objet d'une délibération distincte.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet pour la rénovation des 12 logements communaux pour un montant de 951 843.52 € H.T. et 1 039 668.66 € T.T.C.

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

SOLLICITE de nouveau le maximum de subventions possibles et notamment celles du Conseil Régional, du Département, du Fonds Vert, de l'intercommunalité ainsi qu'au titre des CEE.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

VOTE : 8

5. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Déclaration d'intention d'aliéner 3 rue de la Bielle.

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur cette vente.

Attribution d'une case au colombarium.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu des différentes mises à disposition des salles depuis le 16 mai 2025.
- Compte-rendu des autorisations d'urbanisme depuis le 16 mai 2025.
- Rallye du Piémont Oloronais : moins de monde que l'année passée au vu de la météo. Réception de plaintes d'administrés au vu de l'emplacement de la buvette, de route bloquée, d'horaires...
- La Poste : les Conseillers ne souhaitent pas mettre le service de La Poste dans les locaux de la mairie tenu par les secrétaires. Cependant l'idée d'offrir ce service est intéressant, pourquoi pas attendre de connaître le devenir de l'épicerie.
- Syndicat AEP ELV : mauvais relationnel. La commune n'a toujours pas reçu les données définitives pour la facturation d'assainissement prévue au 1^{er} juillet. Celle-ci va devoir être décalée.
- Cimetière : des panneaux d'information pour les concessions inconnues ont été déposés sur des tombes afin de retrouver les propriétaires. Dans un 2nd temps, d'autres emplacements seront concernés par une procédure d'abandon.
- Travaux à l'église : réparation de la gouttière côté château. Les « témoins de fissures » sont contrôlés régulièrement, pas de mouvement de la charpente.
- Ancienne école : signature définitive de la vente entre fin juillet et mi-août.
- TE 64 : bilan positif sur les consommations d'électricité, baisse significative sur les consommations de l'éclairage public.
- ENOE : une promesse synallagmatique (bilatéral) a été signée pour la pose des panneaux photovoltaïques. Sur la parcelle anciennement occupée par Vermillion, nettoyage et dépollution prochainement. Un courrier sera envoyé à la DDTM pour demander que les parcelles en photovoltaïque soient fléchées dans le PLUI.
- Fin du cuivre en 2026.
- Fibre sur 587 foyers éligibles, 364 ont pris la fibre.
- Insee : la population de Ledeux est vieillissante, plus d'hommes que de femmes.
- Taille des arbres de la RD 9 : une personne a taillé les branches samedi dans la soirée. Les agents vont cette semaine poursuivre la taille et dégager les déchets végétaux.
- Devenir des commerces sur la commune : restaurant : potentiel acheteur, épicerie : attente du bilan. La société de menuiserie ouvrira prochainement ses portes à l'ancien garage Biscay. Vente du salon de coiffure : pas de repreneur pour le moment. Société de maçonnerie de M. Collongue reprise par son fils.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 28 à 31.

Liste des membres présents :

- M. AURISSET Bernard
- Mme HIRSCHINGER Sandrine
- Mme PIE Katherine
- Mme JOUSSAUME Patrick
- M. LLORET Henri
- M. GARAT Bernard
- Mme GIRARD Evelyne
- M. BERGERAS Christian

Levée de séance : 20h05

<p>Le Maire, Bernard AURISSET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Henri LLORET</p> 
---	---

